

Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)



Le [30 mai 2016](#) le conseil municipal a décidé de prescrire la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune. Par délibération du [23 janvier 2017](#), il a confié le marché au groupement de sociétés PAYSAGES et L'ARTIFEX.

Le PLU est un document de planification ayant pour finalité d'établir un projet de territoire.

La **première phase** de révision qui a démarré le 16 février 2017, a consisté à établir le [diagnostic et l'état initial de l'environnement](#) de notre territoire : évolution démographique, structure urbaine, paysages, écologie, patrimoine, ... afin d'en déterminer les enjeux.

La **seconde phase** a consisté à définir le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** c'est-à-dire le projet que l'on souhaite pour notre commune dans les 15 années à venir : combien d'habitants, de logements, quels éléments patrimoniaux sauvegarder, les besoins en terme de déplacements, la place de l'agriculture, ...

Si le devenir des terrains constructibles est une question qui inquiète à juste titre chaque propriétaire foncier, il faut au-delà s'interroger sur le devenir souhaité de la commune dans les 15 prochaines années. Par ailleurs, ce nouveau document devra pendre en compte les différentes évolutions du cadre législatif, notamment les lois Grenelle et ALUR, et être compatible avec d'autres documents de planification supracommunale comme le SCoT du Nord Toulousain.

Le [débat du PADD](#) en conseil municipal a eu lieu le 6 mars 2018, la présentation aux personnes publiques associées (État, Région, conseil départemental, ...) le 20 mars 2018 et la réunion publique s'est tenue le 27 mars 2018.

Voir la [présentation](#) et le [compte-rendu](#) de la réunion publique

L'**étape actuelle** consiste en la réalisation du projet de PLU, c'est à dire la traduction du PADD en règlements graphiques et écrits, et en Orientations d'Aménagements et de Programmation (OAP).

La population est associée au déroulement de l'étude jusqu'à l'arrêt du PLU par le conseil municipal.

Vous trouverez ci-dessous :

- * l'article intitulé ["Le PLU : un document qui vous concerne"](#)
- * le panneau de concertation ["Diagnostic et état initial de l'environnement"](#)
- * le panneau de concertation ["Projet d'Aménagement et de Développement Durables \(PADD\)"](#)

Vous êtes invités à faire part de vos projets afin qu'ils soient étudiés.

Un registre de concertation est mis à votre disposition en mairie ou vous pouvez écrire directement à Monsieur le Maire.